



**AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOS ET VIDÉOS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ TIR A L'ARC**  
**Année 20..... / 20.....**

*Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil).*

*IDA ARC CLUB, pour l'année scolaire en cours, demande l'autorisation d'utiliser des photos et vidéos des archers adhérents de l'association. Concernant les élèves mineurs, l'association demande aux représentants légaux cette autorisation.*

ARCHER MAJEUR :

NOM : .....Prénom : .....

ARCHER MINEUR :

Nous, soussignés (1) ..... et .....  
Responsables légaux de l'archer :

Nom : ..... Prénom : .....

*\*(2) Déclarons autoriser IDA ARC CLUB désigné ci-dessus à prendre des photos et des vidéos de l'archer lors des entraînements, dans un but pédagogique. Ces prises de vue ou films sont effectués par l'entraîneur et effacés à la fin de chaque séance d'entraînement.*

*\*(2) Déclarons autoriser IDA ARC CLUB désigné ci-dessus à utiliser des photographies de l'archer uniquement en groupe de plus de 2 personnes en diffusion publique (photos réalisées lors des entraînements, des concours ou des animations par l'entraîneur ou un journaliste extérieur et montrées sur support informatique ou imprimé lors des portes ouvertes, des forums associatifs ou pour illustrer un article diffusé sur les supports de communication de la Mairie ou dans la presse).*

*\*(2) Déclarons autoriser IDA ARC CLUB désigné ci-dessus à publier sur le site [www.idaarclub.com](http://www.idaarclub.com) des photos, sur lesquelles figure l'archer en groupe de plus de deux personnes. La durée de parution des photos est de trois ans, sauf demande écrite demandant leur effacement avant cette échéance.*

*\*(2) Déclarons refuser que l'archer soit photographié au sein de IDA ARC CLUB. Dans ce cas, je comprends que la loi autorise des prises de vue de groupes dans la mesure où l'archer ne peut pas être identifié.*

Dans toutes les situations ci-dessus, aucun nom n'est associé aux personnes photographiées. Aucune contrepartie financière ne peut être exigée de la part de l'archer ou ses représentants pour l'utilisation de son image dans les conditions décrites ci-dessus.

Dans le cas où l'archer ferait partie du Conseil d'administration de l'association, son image peut apparaître associée à son nom dans un but d'information, sur le site internet du club. La participation au CA implique l'acceptation de cette clause.

Je peux à tout moment exercer mon droit de rétractation, pour cela je dois en informer l'association IDA ARC CLUB par écrit.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Date : .....

Signatures (1)(précédée de la mention « lu et approuvé »)

(1) : indiquer le nom des deux représentants légaux. Les deux représentants légaux doivent signer.

(2) : rayer les mentions inutiles